



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau des Elections et des Associations
Affaire suivie par Mme Valérie FORNI
☎ 03.21.21.21.64
☎ 03.21.21.23.19
✉ : valerie.forni@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 18 septembre 2014

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(copie est adressée à Messieurs les Sous-Préfets
et à Monsieur le Président
de l'Association des Maires du Pas de Calais)

OBJET: Réapprovisionnement en documents électoraux : enveloppes de scrutin et de centaine .

Enquête sur l'élaboration des listes d'émargements

P.J. : - Un bulletin réponse.

Pour préparer les élections qui se dérouleront en 2015, je vous invite à vérifier l'état de vos stocks d'enveloppes de scrutin et de « centaine » et me rendre compte de vos besoins.

Je vous indique que :

I- Enveloppes de scrutin

Vous détenez en mairie des enveloppes de scrutin de couleur bleue, kraft, et peut être encore violette, jaune et orange.

- ▶ **Les enveloppes kraft** seront utilisées pour les élections départementales ;
- ▶ **Les enveloppes bleues** seront utilisées lors des élections régionales ;
- ▶ **Les enveloppes violettes, jaunes et oranges** ne sont plus utilisées lors des élections générales. Elles doivent toutefois être conservées pour servir lors de scrutins partiels.

Vous m'indiquerez donc au moyen du bulletin réponse joint en annexe, **vos besoins en nombre d'enveloppes de scrutin bleues et kraft.**

Pour rappel les enveloppes de scrutin, quelle que soit leur couleur, doivent être réutilisées d'un scrutin à l'autre, sous réserve qu'elles n'aient pas été abimées ou tachées lors des diverses manipulations (comptage, opérations de vote, dépouillement.....). Conformément à l'article R.54 du code électoral, ces enveloppes demeurent valables dès lors qu'elles sont « de type uniforme pour chaque collège électoral ».

Vous devez veiller à ce que ces enveloppes soient stockées dans un local, à l'abri d'éventuelles détériorations.

II- Enveloppes de centaine

Conformément à l'article L.65 du code électoral, des enveloppes de centaines doivent être utilisées à l'occasion de chaque scrutin. Ces enveloppes sont d'un format de 320 X 230 mm. Elles portent la mention « République Française » et l'indication du département sous la forme « Préfecture... » (la mention « enveloppe de centaine » n'est pas obligatoire). Elles peuvent facultativement comporter les mentions « signatures des assesseurs » et/ou « signature du président du bureau de vote ». Elles restent valables, même si elles ne sont pas de type uniforme. Ces enveloppes de centaines ne doivent en aucun cas être utilisées pour l'envoi des documents électoraux (tels les procès-verbaux et listes d'émargements) en préfecture.

III- Listes d'émargements :

Je vous prie de m'indiquer les modalités que vous avez retenues pour l'élaboration de vos listes d'émargements.

Il vous est possible :


- **de constituer des listes d'émargements qui recenseront les votes des 2 tours de scrutin.** Dans cette hypothèse et en cas de second tour de scrutin, ces listes vous seront renvoyées par courrier recommandé le mercredi suivant le 1^{er} tour de scrutin.
- **ou de constituer des listes d'émargement pour chaque tour de scrutin,** modalité que je vous invite à privilégier compte-tenu des délais très courts entre les deux tours de scrutin pour vous renvoyer les listes.

Vous voudrez bien compléter et me retourner le bulletin réponse ci-joint par mail pour le **17 octobre 2014** au plus tard, sans bordereau ni lettre d'accompagnement, à l'adresse suivante :

pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Anne LAUBIES

ARRONDISSEMENT :
CANTON : COMMUNE :

RECENSEMENT DES BESOINS EN ENVELOPPES de SCRUTIN et de CENTAINE

I - ENVELOPPES de SRUTIN

Enveloppes de scrutin bleues et kraft en bon état détenues à ce jour :

ATTENTION ! Vous devez indiquer ci-dessous vos besoins

de couleur KRAFT :
de couleur BLEUE :

II - ENVELOPPES de CENTAINE

ATTENTION ! Vous devez indiquer ci-dessous vos besoins

Nombre d'enveloppes de centaines :
------------------------------------	-------

ENQUETE
sur l'ELABORATION DES LISTES D'EMARGEMENTS
POUR LES ELECTIONS DE 2015

- Réalisation d'une seule liste d'émargements par éléction (qui sera utilisée pour les 2 tours de scrutin).
- Réalisation de deux listes d'émargements par éléction (1 pour tour de scrutin).

A.....le.....

Le MAIRE

Cachet de la Mairie

Le présent bulletin réponse doit être retourné, sans bordereau d'envoi ni lettre d'accompagnement, à la Prefecture du PAS-DE-CALAIS, soit par courriel (pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr)

Pour le 17 octobre 2014 au plus tard